



**UIMM**

PÔLE FORMATION  
Limousin

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR

## Médiation en entreprise

### Référence

RSHM-10

### Délai d'accès

Nous consulter

*Inscriptions possibles jusqu'à 24h avant le début de la formation*

### Durée, rythme

En moyenne : 2 à 5 séances plénières espacées d'1 à 4 semaines



Incompréhensions, désaccords, conflits... les communications bloquées peuvent gêner le bon fonctionnement d'un service, ralentir une production ou créer des tensions qui auront un retentissement sur l'activité et sur la santé des personnes en poste. La médiation donne la possibilité de se réunir dans un espace neutre et protégé pour exposer ses idées afin de parvenir à une solution mutuellement acceptable et apaiser le plus souvent des conflits. Elle s'adresse à des salariés, collègues, collaborateurs, supérieurs hiérarchiques, associés...



## OBJECTIFS

Préventive ou curative, la médiation est un processus structuré par lequel plusieurs parties sont accompagnées à la reconnaissance mutuelle de leurs points de vue, de leurs ressentis et soutenues dans leurs échanges par un médiateur qui accomplit sa mission avec impartialité, compétence et diligence.

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation privilégiant une alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.  
Pédagogie active et personnalisée.

## MOYENS HUMAINS

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseillers formations, référent handicap, équipe administrative

## MOYENS TECHNIQUES

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

## VALEUR AJOUTÉE

Intervenants experts du domaine

## MODALITÉS DE VALIDATION

Attestation de formation

## ACCESSIBILITÉ

Tous nos locaux sont handi-accessibles. Consultez nos référentes handicap pour l'adaptation du parcours, des modalités pédagogiques et des moyens d'évaluation. A Limoges : Stéphanie ROCHE - PETILLOT au 05.55.30.08.08 / A Tulle et à Brive : Marie-Laure THIOLIERE au 05.55.29.57.05

## PROGRAMME

En amont de la mise en œuvre d'un processus de médiation, des entretiens individuels préalables avec les personnes concernées sont nécessaires afin de recueillir leur adhésion. Une convention d'engagement à la médiation peut être signée par les personnes concernées et le médiateur si le processus est enclenché.

Ces entretiens sont strictement confidentiels.

Le médiateur invite les personnes à explorer les raisons des difficultés de la situation présente. Avec son aide, elles exposent leurs attentes et listent les points à traiter et chacun va tenter de comprendre le désaccord tel qu'il est perçu par l'autre.

Ensemble, les parties présentes vont être amenées à envisager des solutions possibles en réponse aux besoins, aux intérêts de chacun et au bon fonctionnement de la structure.

On retient la solution acceptable pour les deux parties et envisageable dans le contexte de l'entreprise.

Un accord rédigé est signé en fin de médiation ou à défaut, un entretien collectif posera les bases d'un accord oral.

Les séances se déroulent de préférence en dehors de l'entreprise, dans un lieu neutre.

### QUI EST LE MÉDIATEUR ?

Le médiateur est un professionnel diplômé, formé aux techniques de communication, de médiation et d'apaisement du conflit.

Il est neutre, impartial et s'engage à la stricte confidentialité des propos tenus en séance.

En position de tiers extérieur au conflit, il s'attache à favoriser l'intercompréhension dans le respect de la parole de chacun. Il organise les échanges et garantit la sécurité du cadre dans lequel ils se déroulent. Ainsi, les personnes reçues pourront exprimer leurs demandes, l'objet de leur désaccord et de leur incompréhension mutuelle.

Il n'est ni juge, ni arbitre, ni conseil. Il accompagne les personnes en conflit vers l'émergence d'une solution qui leur est propre.

### DÉONTOLOGIE

La médiation repose sur la libre adhésion des personnes et leur volonté de la poursuivre ou non. Ceci est aussi valable pour le médiateur qui peut arrêter un processus s'il évalue que celui-ci ne correspond pas aux besoins de la situation.

Le médiateur garantit la sécurité du cadre :

- L'information
- La confidentialité
- Le respect dans les échanges
- L'indépendance
- L'impartialité
- La loyauté
- Le consentement

Tarif HT intra

Nous consulter



Pôle Formation UIMM  
Site de Limoges - Say  
9 rue JB Say - Zone Magré Romanet  
87000 Limoges  
05.55.30.08.08  
accueil@formations-industrieslimousin.fr  
www.formations-industrieslimousin.fr

**UIMM**

PÔLE FORMATION  
Limousin

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR



Pôle Formation UIMM  
Site de Brive  
11 rue André Fabry  
19100 Brive-la-Gaillarde  
05.55.30.08.08  
accueil@formations-industrieslimousin.fr  
www.formations-industrieslimousin.fr